

Compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du mercredi 29 janvier 2020 à YERRES

A 19h40, émargements et opérations de vote terminés, la séance est ouverte. Le quorum n'étant pas atteint (48% de votants pour 50%) et conformément à nos statuts, s'ouvre une assemblée générale extraordinaire (minimum à atteindre 33%).

L'ordre du jour peut donc être valablement abordé.

1) rapport moral du président (exercice 2019)

Le rapport moral du président est l'occasion de présenter la vie de l'association, les actions menées pendant l'exercice 2019. Plutôt qu'opter pour un choix chronologique, j'ai préféré cette année regrouper par thèmes cette présentation.

Le premier thème décrit le fonctionnement et l'évolution du réseau DRAPO. Le point saillant est certainement une reconnaissance croissante à l'échelle du territoire sud francilien et des administrations de tutelle. Trois nouvelles communes sont devenues adhérentes, plutôt à l'ouest d'Orly ; deux associations nous ont rejoints et trois autres devraient le faire tout prochainement. Le nombre d'adhérents individuels reste légèrement supérieur à 300, sans baisse significative (ce que connaissent beaucoup d'associations). Le conseil d'administration a beaucoup travaillé dans ses représentations via un système de délégation qui s'avère efficace en nous permettant ainsi d'être présents partout où l'on parle d'avions et de nuisances encourues. Qu'ils soient tous remerciés pour leur disponibilité et la qualité de leur participation : Anne Michaele SULIC, Michel VANHOEGAERDEN, Yves MERLAT, Jean-Pierre BERGERO, Luc OFFENSTEIN, Claude CARSAC, Didier SERRE, Patrick RATTER, Jean Bernard PAUL, Jean Luc ALISON, Thomas DELAGREE, et les rôles déterminants de notre trésorière, Jacqueline MORICE, et de notre nouvelle employée qui s'est mise très vite au contrôle quotidien des trajectoires, base de notre action, outre l'aspect administratif.

Le deuxième thème concerne les décisions de l'État.

- Tout d'abord notons le vote de la loi PACTE qui pérennise la régulation d'Orly (250 000 créneaux horaires attribuables et le couvre-feu). La bataille a été rude pour convaincre les députés de la majorité d'inclure dans cette loi la spécificité d'Orly alors qu'aucune autre plate-forme n'a fait l'objet d'articles dans cette loi. La rédaction précise du texte législatif ne nous donne pas totalement satisfaction pour le choix de termes ambigus (notion de programmation des vols et non heures réelles de vols, absence de la référence à 200 000 mouvements) mais l'essentiel est acté.
- La création d'une plate-forme CEM (Collaborative Environmental Management) qui regroupe pour l'ensemble du territoire trois représentants associatif dont DRAPO, la DGAC, des professionnels du secteur. Cette structure unique travaille sur les procédures par exemple pour trouver des solutions meilleures en terme d'environnement. Il est très important d'en faire partie

- la création d'un groupe de travail dénommé OPTIBRUIT, à l'échelle d'Orly, qui fait suite à la demande de l'association PRISALT. Deux associations sont représentées PRISALT et DRAPO, avec deux élus représentant les départements du 94 et 91 et des professionnels. L'objectif, au-delà de l'examen de la thèse PRISALT, est de trouver des améliorations dans les procédures de décollage sur Orly en termes de nuisances sonores et d'économie de carburant.
- Les décisions de faire siéger la commission consultative de l'environnement d'Orly désormais deux fois par an, de donner au comité permanent un rôle enfin important, sont très positifs. Cette fréquence de six mois permet d'aborder des sujets jusqu'alors bâclés ou évités et d'inviter, à la demande expresse du comité permanent, des organismes pour information. Nous noterons, par exemple, que l'ADEME invitée à la CCE de décembre 2019 a fait avec une présentation censurée (par rapport à celle lors des Assises de l'aérien puis de la CCE de Roissy). Scandaleux, serions nous des habitants de seconde zone ?
- Le fonctionnement désormais régulier d'un groupe de travail dit « gros-porteurs » sur le trafic d'Orly pour parvenir à un diagnostic partagé et proposer des solutions. Ce groupe de travail est présidé par la sous-préfète de l'Hay les Roses, Mme LAQUIEZE, en présence d'ADP, de représentants de la DGAC et d'une délégation du comité permanent pour ses trois collègues : associatifs, professionnels et élus. Nous pouvons regretter une implication minimum de la DGAC qui est pourtant organisme décisionnaire en la matière.

Le troisième thème décrit les actions que nous avons menées en 2019 (ou dont les conséquences se sont concrétisées en 2019)

- DRAPO a obtenu un rendez-vous en décembre 2018 avec la ministre des transports d'alors : Mme BORNE. Son directeur de cabinet avait invité le directeur de la DGAC accompagné de son staff, nous avons formé une délégation comprenant des élus et des présidents d'association représentatifs de l'ensemble du territoire. Nous avons exprimé nos craintes en rapport avec l'ensemble des points liés à l'augmentation du trafic et donc à l'augmentation des nuisances en résultant. Nous avons été écoutés et décision a été prise (relevé écrit de décision signée par la ministre) dont la concrétisation s'est traduite depuis par les différents dispositifs que je viens de décrire (sauf la plate-forme CEM).
- Trouvant d'une part que la mise en œuvre des dispositifs arrêtés lors de ce rendez-vous ne se concrétisaient pas assez vite, la menace d'une privatisation d'ADP se précisant, nous avons décidé **de l'organisation d'une manifestation inédite à Orly en février** avec un franc succès : plus de 600 personnes présentes, 51 maires ou parlementaires, la présence de la presse et un écho très important.

Ce sont bien ces deux actions qui ont enfin décidé les autorités de tutelle à mettre en œuvre les différents dispositifs je viens de décrire (sauf la plate-forme CEM).

- Nous avons participé activement aux rencontres d'Orly organisées par les conseils départementaux de l'Essonne et du Val-de-Marne. Une séance inaugurale sur le thème des nuisances aériennes s'est déroulée, puis deux séances successives à propos de l'emploi puis des mobilités, enfin une séance conclusive en présence de Mme BORNE laquelle a repris descriptifs des dispositifs maintenant en place. Nous nous sommes exprimés à chaque séance en regrettant celle concernant l'emploi car ne distinguant pas les emplois liés à l'aérien et les autres dans la zone Rungis-Orly. Nous remercions les présidents de ces deux conseils départementaux d'avoir renoué avec ce type de rencontre qu'il y avait eu lieu de par le passé avec ensuite une interruption de 4 ans.
- Les 2 actions judiciaires commencées en 2018 se sont poursuivies : celle concernant le PPBE d'Orly, non conformes aux règles européennes pour demande de révision complète, celle concernant le PPA francilien qui prévoit une baisse des seuils acceptables pour tous les moyens de transport et activités polluantes sauf précisément pour le transport aérien qui voit son seuil augmenté. Scandaleux.

- Nous continuons bien entendu le contrôle systématique de tous les mouvements d'avions au départ et à l'arrivée d'Orly avec un relevé mensuel envoyé à un service dédié de la DGAC qui nous donnait réponse sur chacun des cas repérés à priori non conformes à la réglementation en justifiant ses réponses. Depuis trois mois leur réponse ne comprend plus de justification. Nous aurons un rendez-vous prochainement avec ses services pour en comprendre les vraies raisons (autre que celles exprimées dans un récent mail).
- Bien entendu, n'oublions pas l'action sur le référendum d'initiative partagée avec notamment deux envois de courrier à 264 mairies concernées dans le sud francilien, des mailings (3500 personnes environ) pour encourager à soutenir cette action. L'idée d'une insertion dans un grand journal avec frais partagés entre toutes les associations d'Île-de-France n'a pas abouti.
- Bien entendu, n'oublions pas non plus une action constante de publication sur les réseaux sociaux avec toujours en copie les ministères concernés, les administrations de tutelle et quantité d'autres. Ce vecteur d'information est très important pour faire connaître nos positionnements.
- En 2019, DRAPO a engagé une démarche visant à faire prendre conscience du lien étroit entre nuisances sonores et paupérisation des villes, par le biais de la dépréciation immobilière. Sur le périmètre du PEB d'Orly, soit 80 Km², on compte près de 25 000 logements, et environ 70 000 habitants, soit une densité de 900 habitants par Km², 10 fois la densité moyenne en France. Cette dépréciation n'a jamais été indemnisée. Lorsqu'on construit un barrage ou une voie ferrée, l'Etat rachète, indemnise. Ça n'a pas été le cas pour Orly. C'est une spoliation.
- Pour terminer, citons les actions menées conjointement avec la Convergence Associative (qui rassemble 270 associations sur l'ensemble de l'Île-de-France) par exemple un communiqué de presse suite à la censure subie lors de la dernière commission consultative de l'environnement d'Orly. Citons également celles menées avec l'association nationale « Ville et Aéroport », dont je suis administrateur. Nous avons par exemple un rendez-vous programmé fin février avec le nouveau ministre des transports, Monsieur DJEBBARI.

Nous vous remercions de bien vouloir continuer à nous soutenir toujours plus nombreux.

Débat sur différents points abordés puis vote :

Résolution 1 : le rapport moral du président est adopté à l'unanimité avec 160 voix

2) bilan financier 2019 : le document projeté à été joint à la convocation.

Tout d'abord les recettes qui sont sensiblement égales à celles du budget prévisionnel avec cependant une petite réduction des recettes de cotisations individuelles, non pas pour le nombre mais pour un montant moyen en légère diminution (poste 7560). Le total de ses recettes et donc de 37 779 €. (diapo 1)

Pour les dépenses, il y a une augmentation sur 4 secteurs, l'une concernant le matériel puisque nous avons dû remplacer l'ordinateur couplé à notre système de radar secondaire (postes 6068 et 6070), l'autre liée aux frais d'organisation de la manifestation de février (autocars, badges autocollants sur les postes 6070 et 6135, la troisième liée aux charges de personnel relativement à l'évolution des salaires, (postes 6411 et 6450). la dernière le montant des affranchissements (poste 6263) (diapo 2)

Cet exercice présente donc un déficit de 1988 €. Cette situation n'est nullement inquiétante dans la mesure où le rapprochement bancaire montre des réserves financières de 28 612 € soit l'équivalent d'une année de salaire et charges pour notre employée. Nous rappelons ici que les adhésions et subventions nous parviennent pour l'essentiel en février, mars, avril de chaque année et que nous devons conserver une trésorerie suffisante pour assurer salaires et charges sur 12 mois. (diapo 3)

Croyez bien que nous poursuivrons une politique de rigueur pour permettre de financer des actions, non prévues à ce jour, mais que l'actualité pourrait nous amener à mettre en œuvre.

Merci de votre attention.

Débat sur différents points abordés puis vote :

Résolution 2 : le rapport moral de la trésorière est adopté à l'unanimité avec 160 voix

Résolution 3 : le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité avec 160 voix

3) vote du montant des cotisations et adhésions 2020

Le bureau propose une reconduction des montants sans modification. Il est cependant précisé que pour les collectivités (0.05€ par habitant) il sera nécessaire d'étudier un minimum pour les très petites communes et un plafond maximum pour les grandes collectivités.

Résolution 4 : la reconduction du montant des adhésions est adoptée à l'unanimité avec 160 voix

4) élection des membres du conseil d'administration

Résolution 5 (1): sont élus par 160 voix membres du conseil d'administration (vote des adhérents individuels, collège des élus et collège des associations) : ALISON Jean-Luc, BERGERO Jean-Pierre, BOUTHIER Gérard, CONSTANTIN Eric, DELAGREE Thomas, MERLAT Yves, MORICE Jacqueline, RATTER Patrick, SERRE Didier, SULIC Anne-Michaële, VAN HOEGAERDEN Michel.

Résolution 5 (2) : Sont élus pour rejoindre comme « membres de droit » du conseil d'administration les représentants du collège des associations selon statuts (vote des responsables associatifs uniquement)

Quest d'Orly 2020 : Jacques GARANDEL , le GRAAL Palaiseau ; William SCHAAR, NARN 91 Nozay ; Claude CARSAC, ACNAB Saint Arnoult

Est d'Orly 2020 : Luc OFFENSTEIN, collectif ANA et associations du collectif non adhérentes à DRAPO ; Serge MERCIER, AVIONS Valenton ; Anne Michaelle SULIC, antenne DRAPO Villeneuve le Roi-Ablon.

Rappel : L'élection des représentants du « collège des Elus de la République » se fera lors d'une assemblée générale extraordinaire après les élections municipales.

Réponses ayant été données aux différentes questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h10.

Nous poursuivons nos échanges autour du verre de l'amitié